

RAPPORT DU JURY

Concours de design pour la mise en valeur de La Promenade Fleury

SDC Promenade Fleury

En collaboration avec l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
et le Bureau du design de la Ville de Montréal

Véronique Rioux, designer industriel et
Emeric Boucher, designer urbain
Conseillers professionnels du concours

Approuvé par le jury le 28 septembre 2016



ÉTAPE 1 : PROPOSITIONS ANONYMES DES CONCURRENTS

1. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 1

La composition du jury est la suivante à l'étape 1. Les membres du jury ont désigné Rami Bebawi comme président du jury.

- Rami Bebawi, architecte, Kanva
- Gabrielle Bleau-Mathieu, résidente de l'arrondissement, enseignante en histoire de l'art
- André Émond, architecte paysagiste, META + FORME paysages, membre de la SDC Promenade Fleury
- Jérôme Glad, M.Arch et designer urbain, Pépinière & Co.
- Josée Labelle, architecte paysagiste associée, NIP Paysage
- Laurence Pasteels, directrice de création et chef expertise design graphique, GSM Project
- Isabelle Quinn, présidente du conseil d'administration de la SDC Promenade Fleury, propriétaire de Sweet Isabelle
- Francine Vallée, membre du conseil d'administration de la SDC Promenade Fleury, propriétaire opticienne, Lunetterie C4GO

2. CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS

L'analyse de la conformité des propositions s'est effectuée le 9 juin, au Bureau du design de la Ville de Montréal, avec les deux conseillers professionnels du concours. Toutes les propositions reçues étaient conformes.

3. RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 1

La réunion du jury s'est tenue le 16 juin 2016, à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Une observatrice était présente sur le jury : Béatrice Carabin, commissaire au design, Bureau du design, Ville de Montréal.

4. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les membres du jury ont pris connaissance des documents des propositions sur place. Les planches ont été affichées sur les murs d'une grande salle. En premier lieu, les membres du jury ont examiné individuellement l'ensemble des planches déposées afin d'avoir une vue d'ensemble. Les membres du jury ont procédé par la suite à la lecture des propositions. Le jury a procédé d'abord par élimination puis a argumenté pour choisir les quatre (4) propositions finalistes.

Les propositions finalistes sont : 124FL, 273LC, 302HA et 543QC.

Les noms des finalistes ont été dévoilés seulement après le choix définitif des membres du jury.

5. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PROPOSITIONS

Un rapport préliminaire du jury a été transmis aux finalistes concernant leur proposition respective uniquement, afin de les informer des arguments exprimés en faveur et en défaveur de celle-ci par le jury.

Les commentaires du jury sont présentés dans les pages qui suivent.

Les critères d'évaluation de l'étape 1 sont les suivants :

Qualité et pertinence du propos : la pertinence et l'originalité du concept et du propos conceptuel; la résonance avec l'identité de la rue Fleury.

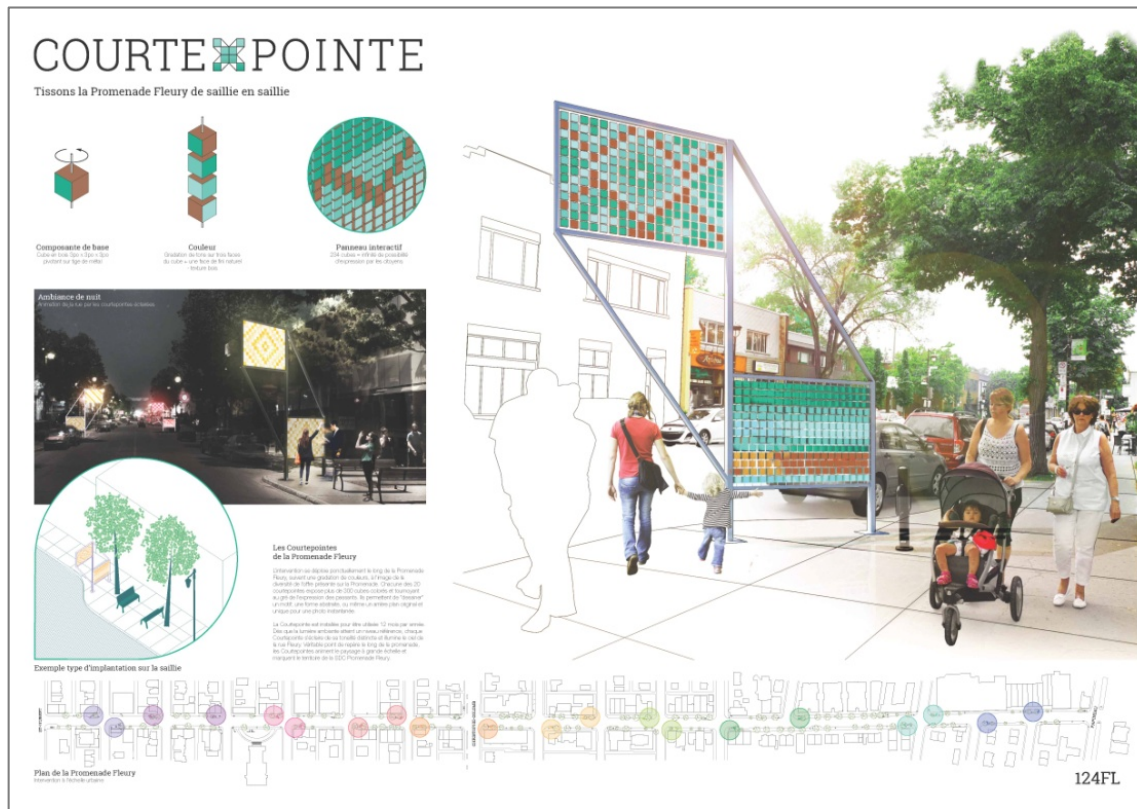
Qualité expérientielle et potentiel d'attractivité : la qualité des ambiances et des expériences proposées; la capacité d'évolution du *Projet* dans le temps pour maintenir l'intérêt; le potentiel d'appropriation par les usagers et les riverains; le potentiel de rayonnement pour la rue.

Qualité de l'intégration et qualité formelle : le juste rapport d'échelle sur la rue; l'intégration au milieu bâti et paysager; les qualités visuelles de l'intervention de jour et de soir.

Qualité fonctionnelle: la conformité aux règles de sécurité des espaces publics; la faisabilité technique et technologique de l'intervention; les aspects logistiques optimisés; la simplicité de fabrication et d'installation; les faibles d'exigence d'entretien; la durabilité en toutes saisons.

Enjeux environnementaux et écologiques : la sensibilité quant à la cohabitation des différents usagers ainsi que la prise en compte des riverains du secteur; la réduction de l'empreinte écologique liée à la fabrication, au montage, à la période de mise en œuvre et à la fin de vie de l'intervention.

Respect du budget : l'adéquation avec l'enveloppement budgétaire disponible.



L'installation a plu au jury pour son volet interactif, participatif et son potentiel à créer une identité forte pour la rue. L'intervention reste en place douze mois par année, ce qui est aussi un avantage appréciable, souligne le jury.

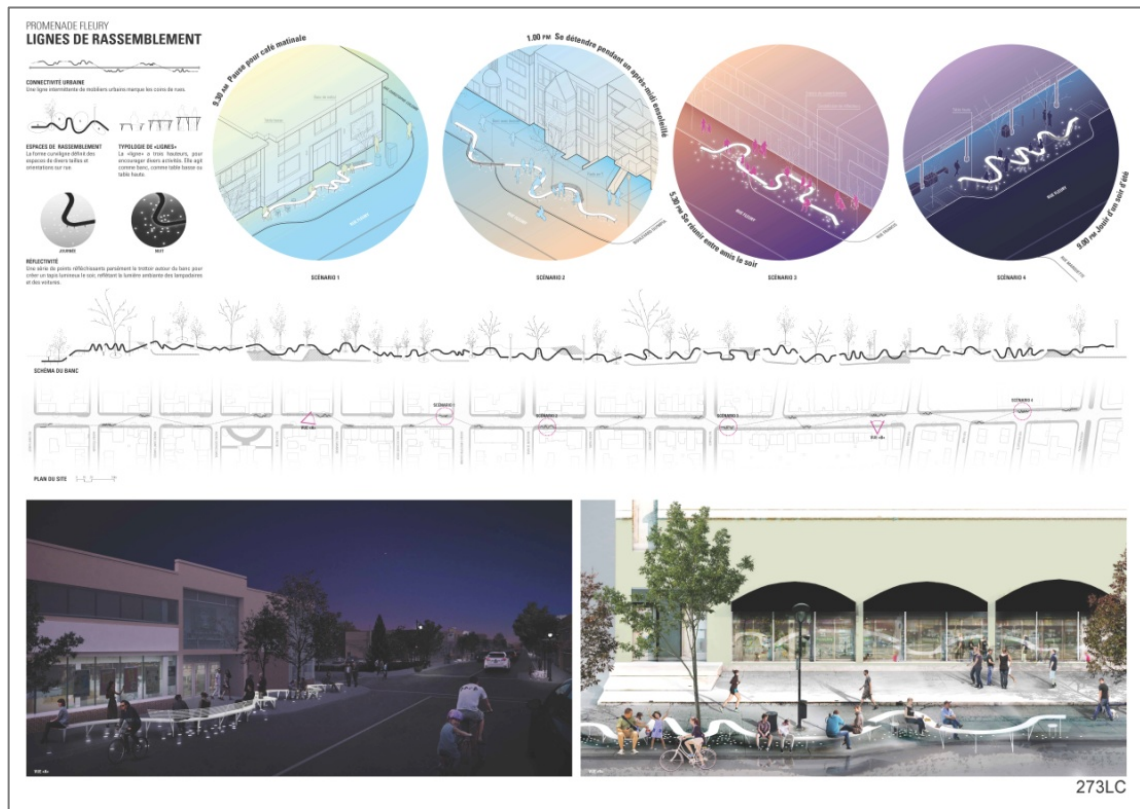
L'équipe mentionne que dès que la lumière ambiante atteint un niveau référence, chaque Courtepointe s'éclaire de sa tonalité distincte et illumine les hauteurs de la rue Fleury. Qu'en est-il précisément ? Est-ce que des projecteurs dirigés vers les interventions seront installés à même les luminaires de La Promenade ? Le jury voudra entendre l'équipe à ce sujet puisque le volet nocturne des installations est une composante importante. Tel que spécifié dans le Programme du concours, *l'intervention ou une partie de celle-ci doit intégrer une composante lumineuse, pour être bien visible et contribuer à améliorer l'ambiance de La Promenade Fleury le soir.*

Les membres du jury ont apprécié que la partie inférieure des installations puisse se moduler au gré du temps avec le public. La partie supérieure présenterait aussi un potentiel d'évolution signalétique afin de renouveler l'expérience au fil des 5 ans (motifs, couleurs, éclairage). Qu'envisage l'équipe à ce sujet ?

Au plan technique, les interventions se déploient-elles en partie au-dessus de la chaussée ? Cette situation serait à éviter ou du moins l'équipe doit s'assurer d'un dégagement minimal de 5,5 mètres pour le passage des camions. Pour les piétons, le dégagement minimal requis est de 2.2 mètres.

Au plan esthétique, les membres du jury soulignent que l'équipe aurait possiblement avantage à adoucir l'aspect formel de l'intervention.

En terminant, comme commentaire global transmis à toutes les équipes, le jury aimerait que les interventions soient mieux ancrées au territoire de la rue ou du quartier, à son histoire, et qu'une trame narrative plus forte se dégage du propos derrière les installations.



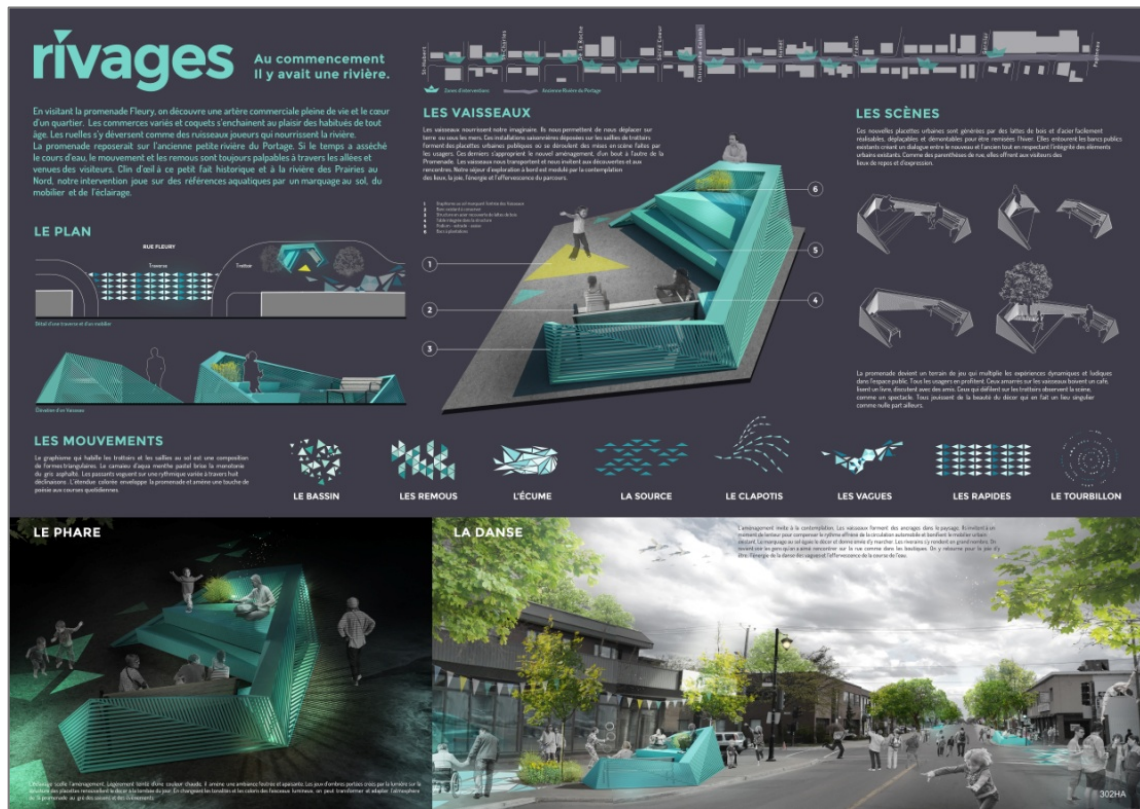
La pureté du geste, la simplicité et le raffinement formel sont les points forts de l'intervention. La linéarité du concept a aussi été appréciée par les membres du jury, de même que la présence d'un mobilier urbain plus rassembleur et convivial pour La Promenade Fleury.

L'intervention aura sans doute une présence forte de jour mais le volet nocturne est le point le plus faible de la proposition, souligne le jury. Tel que spécifié dans le Programme du concours, *l'intervention ou une partie de celle-ci doit intégrer une composante lumineuse, pour être bien visible et contribuer à améliorer l'ambiance de La Promenade Fleury le soir*. Les points réfléchissants au sol dans la zone du mobilier, bien qu'ils créent un tapis lumineux réagissant à la lumière environnante, demeurent un geste retenu en termes de lumière et leur visibilité l'hiver est loin d'être assurée avec la présence de la neige. Le jury demande à être convaincu de l'effet à ce niveau et invite même l'équipe à envisager d'autres possibilités d'éclairage du mobilier (par des sources supérieures installées sur les lampadaires ou par un éclairage intégré à certains mobiliers, adossé aux lampadaires). Le jury est toutefois conscient que ce changement aura un impact sur le nombre de mobiliers, compte tenu du budget disponible.

Le jury aimerait aussi savoir si l'intervention se modulera d'année en année sur les 5 années d'installation.

Au plan technique, des moyens devront être proposés par l'équipe en phase 2 afin d'empêcher le vol du mobilier mobile.

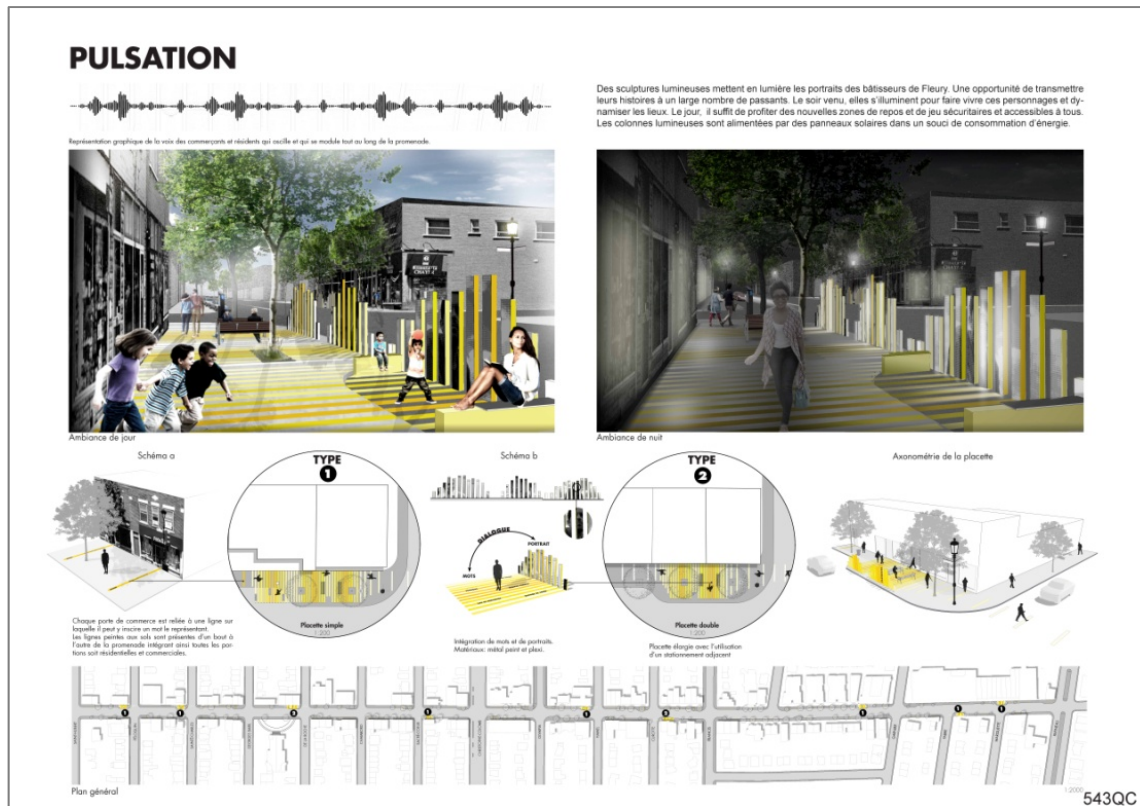
En terminant, comme commentaire global transmis à toutes les équipes, le jury aimerait que les interventions soient mieux ancrées au territoire de la rue ou du quartier, à son histoire, et qu'une trame narrative plus forte se dégage du propos derrière les installations.



L'intervention a plu au jury pour les taches de couleur rythmées disposées tout au long de La Promenade Fleury. Les membres du jury ont aussi apprécié l'intégration du mobilier existant au sein des installations. En ce sens, l'équipe pourrait pousser davantage le volet appropriation et prévoir une intégration des trois pianos publics et des bibliothèques mobiles.

Le volet nocturne de l'intervention est une des forces de la proposition. L'équipe mentionne qu'en changeant les tonalités et les coloris des faisceaux lumineux, on pourra transformer et adapter l'atmosphère de La Promenade au gré des saisons et des évènements. Qu'en est-il exactement ? Au plan technique, comment l'équipe compte-t-elle alimenter en électricité les aménagements ? Les sources électriques se trouvent uniquement sur les lampadaires et il n'est pas possible de suspendre des fils ou d'installer des passes-fils au sol.

En terminant, comme commentaire global transmis à toutes les équipes, le jury aimerait que les interventions soient mieux ancrées au territoire de la rue ou du quartier, à son histoire, et qu'une trame narrative plus forte se dégage du propos derrière les installations.



Les lieux créés par un visuel rythmé donne une signalétique distincte qui a plu au jury. Le geste vertical et horizontal procure un effet intéressant, autant pour les automobilistes que les piétons. Le jury souligne également que l'intégration des commerces dans la proposition est un atout appréciable. L'intégration du mobilier urbain est également une force dans le concept et le jury invite l'équipe à en ajouter d'autres, pour une meilleure convivialité.

La couleur proposée par l'équipe aurait avantage à se distinguer des couleurs employées en signalisation, soulignent les membres du jury. Ce choix ne fait pas l'unanimité au sein du jury et une réflexion de l'équipe est attendue à ce sujet.

Le volet nocturne a été apprécié par le jury mais ce dernier questionne l'efficacité des panneaux solaires, tels que présentés et orientés dans la proposition. Le jury aimerait entendre l'équipe à ce sujet compte tenu de l'importance d'inclure une composante lumineuse dans le projet.

Au plan technique, le jury se demande de quelle façon les aménagements seront maintenus en place.

Le jury aimerait aussi savoir si l'intervention se modulera d'année en année sur les 5 années d'installation.

En terminant, comme commentaire global transmis à toutes les équipes, le jury aimerait que les interventions soient mieux ancrées au territoire de la rue ou du quartier, à son histoire, et qu'une trame narrative plus forte se dégage du propos derrière les installations.

ÉTAPE 2 : PRESTATIONS DES FINALISTES

6. BONIFICATION DES ÉQUIPES

En vue de l'étape 2, et conformément aux clauses du Règlement, certaines équipes ont ajouté des collaborateurs. La composition finale des équipes pour l'étape 2 est la suivante :

- 124FL - Giasson Hardy Ianniciello Proulx Tu
- 273LC - CS Design, Lateral Office et Jack World
- 302HA - L'Aiguiseur (Collectif Escargo, Zaraté + Lavigne architectes inc. et Atelier LABOUTIQUE)
- 543QC - Petrone Architecture inc. et Conscience urbaine

7. COMPOSITION DU JURY À L'ÉTAPE 2

Le jury est le même qu'à l'étape 1.

8. CONFORMITÉ DES PRESTATIONS

Suite au dépôt des prestations, l'analyse de la conformité des prestations s'est effectuée le 1 septembre 2016 par la conseillère professionnelle Véronique Rioux. Les prestations ont été jugées conformes.

9. COMITÉ TECHNIQUE

Un comité technique formé des personnes suivantes a analysé les aspects techniques et réglementaires de chacune des prestations, le 6 septembre 2016. Ce rapport a été transmis aux finalistes et au jury.

- Pierre Francoeur, Agent technique principal en horticulture et arboriculture, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Jérôme Janelle, Architecte paysagiste, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Isabelle Lessard, Ingénieure chargée de projet, Division sécurité et aménagement du réseau artériel, Ville de Montréal
- François Morin, Directeur général, SDC Promenade Fleury
- Stéphane Papineau, Agent technique principal en circulation et stationnement, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

10. AUDITIONS PUBLIQUES ET RÉUNION DU JURY À L'ÉTAPE 2

Les auditions publiques ont eu lieu le 15 septembre, à la Molisana, 1014, rue Fleury Est, Montréal

16 h	Introduction et mots de bienvenue des dignitaires
16 h 15	Présentation du premier finaliste : Petrone Architecture inc. et Conscience urbaine
17 h 05	Présentation du deuxième finaliste : CS Design, Lateral Office et Jack World
17 h 45	Pause
18 h 05	Présentation du troisième finaliste : Giasson Hardy Ianniciello Proulx Tu
18 h 55	Présentation du quatrième finaliste : L'Aiguiseur (Collectif Escargo, Zaraté + Lavigne architectes inc. et Atelier LABOUTIQUE)

Les auditions des finalistes devant le jury faisaient partie intégrante de leur prestation. Celles-ci ont eu lieu devant public qui ne pouvait intervenir. Chaque Finaliste disposait d'une période de vingt (20)

minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de dix-huit (18) minutes de la part du jury. L'ordre de passage a été tiré au sort et transmis aux finalistes.

11. ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Les membres du jury ont reçu, une semaine à l'avance, par courrier et par courriel, les prestations des finalistes afin d'en faire une lecture approfondie avant la tenue des auditions publiques et des délibérations.

Les délibérations des membres du jury en vue de recommander un lauréat à la SDC Promenade Fleury ont eu lieu à huit clos suite à la dernière présentation publique.

12. COMMENTAIRES DU JURY RELATIFS AUX PRESTATIONS

Les arguments qui ont présidés à la décision du jury sont résumés dans les pages qui suivent. La prestation lauréate est d'abord présentée, suivie des autres prestations, dans l'ordre de leur numéro d'identification. Les critères sont les mêmes que ceux de l'étape 1, auquel s'ajoute la qualification de l'équipe pour réaliser le mandat.

Qualité et pertinence du propos : la pertinence et l'originalité du concept et du propos conceptuel; la résonance avec l'identité de la rue Fleury.

Qualité expérientielle et potentiel d'attractivité : la qualité des ambiances et des expériences proposées; la capacité d'évolution du *Projet* dans le temps pour maintenir l'intérêt; le potentiel d'appropriation par les usagers et les riverains; le potentiel de rayonnement pour la rue.

Qualité de l'intégration et qualité formelle : le juste rapport d'échelle sur la rue; l'intégration au milieu bâti et paysager; les qualités visuelles de l'intervention de jour et de soir.

Qualité fonctionnelle: la conformité aux règles de sécurité des espaces publics; la faisabilité technique et technologique de l'intervention; les aspects logistiques optimisés; la simplicité de fabrication et d'installation; les faibles d'exigence d'entretien; la durabilité en toutes saisons.

Enjeux environnementaux et écologiques : la sensibilité quant à la cohabitation des différents usagers ainsi que la prise en compte des riverains du secteur; la réduction de l'empreinte écologique liée à la fabrication, au montage, à la période de mise en œuvre et à la fin de vie de l'intervention.

Respect du budget : l'adéquation avec l'enveloppement budgétaire disponible.

Qualification de l'équipe pour réaliser le mandat : l'expérience et l'expertise de la *Firme* ou de l'*Équipe*; la pertinence des projets antérieurs présentés; la capacité à livrer un projet clés en main sur le domaine public.

Projet : 124FL - Courtepointe - LAUREAT

Équipe : Giasson Hardy Ianniciello Proulx Tu



L'installation s'est considérablement bonifiée entre la première et la deuxième étape, notamment au plan formel et esthétique. Les installations sont à l'échelle de la rue, offrent une présence forte, de jour comme de nuit, et ce, en toute saison. Le rythme créé par les interventions procure une signature unique à La Promenade Fleury et le propos est fortement ancré dans le quartier. Les interventions se renouvellent également au fil des ans, permettant de maintenir l'attrait.

La prestation est de loin la plus interactive. La partie inférieure des installations se module avec l'intervention du public, ce qui laisse également entrevoir plusieurs possibilités d'appropriation par la SDC et les commerçants.

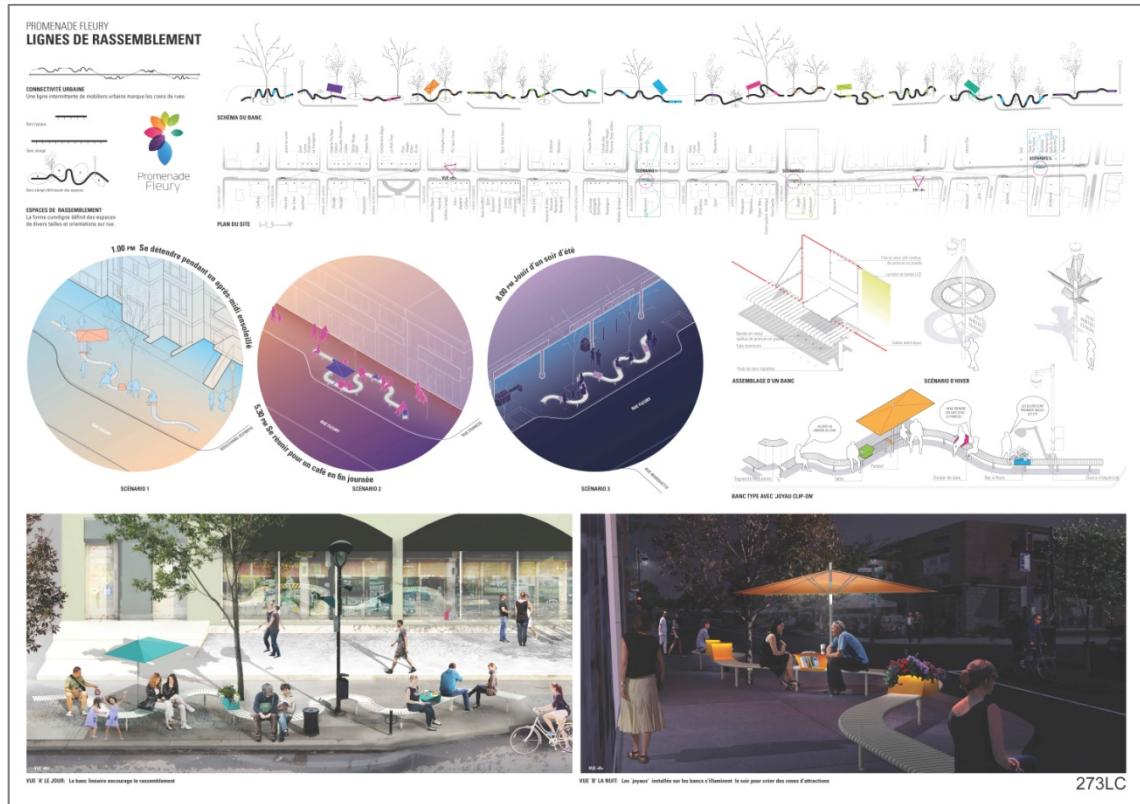
Au chapitre des enjeux environnementaux, l'équipe propose une réutilisation des cubes suite au démantèlement. Dans un contexte d'installations éphémères, cette réflexion sur le cycle de vie est saluée par le jury.

Au plan fonctionnel, les membres du jury soulignent que la prestation présente des défis de fonctionnement, notamment en période hivernale. Des tests devront rapidement être effectués pour valider et optimiser les solutions. Le passage des fils électriques n'est pas résolu mais l'équipe a proposé quelques alternatives qui ont convaincu le jury quant au développement de la suite du projet.

Cette prestation est sans contredit celle qui s'intègre le mieux à La Promenade, au plan architectural et conceptuel. La prestation se positionne dans l'excitation plutôt que dans l'accommodement fonctionnel. Ce parti pris et l'aspect ludique dominant du concept ont séduit le jury de façon unanime.

Projet : 273LC - Lignes de rassemblement

Équipe : CS Design, Lateral Office et Jack World



La prestation est extrêmement séduisante en termes de design. Le geste est épuré et la linéarité du concept a été appréciée par les membres du jury. Les installations sont originales.

Les interventions sont bien abouties au chapitre de la modularité et de la matérialité. On sent la réflexion et la grande compétence de l'équipe à ce sujet.

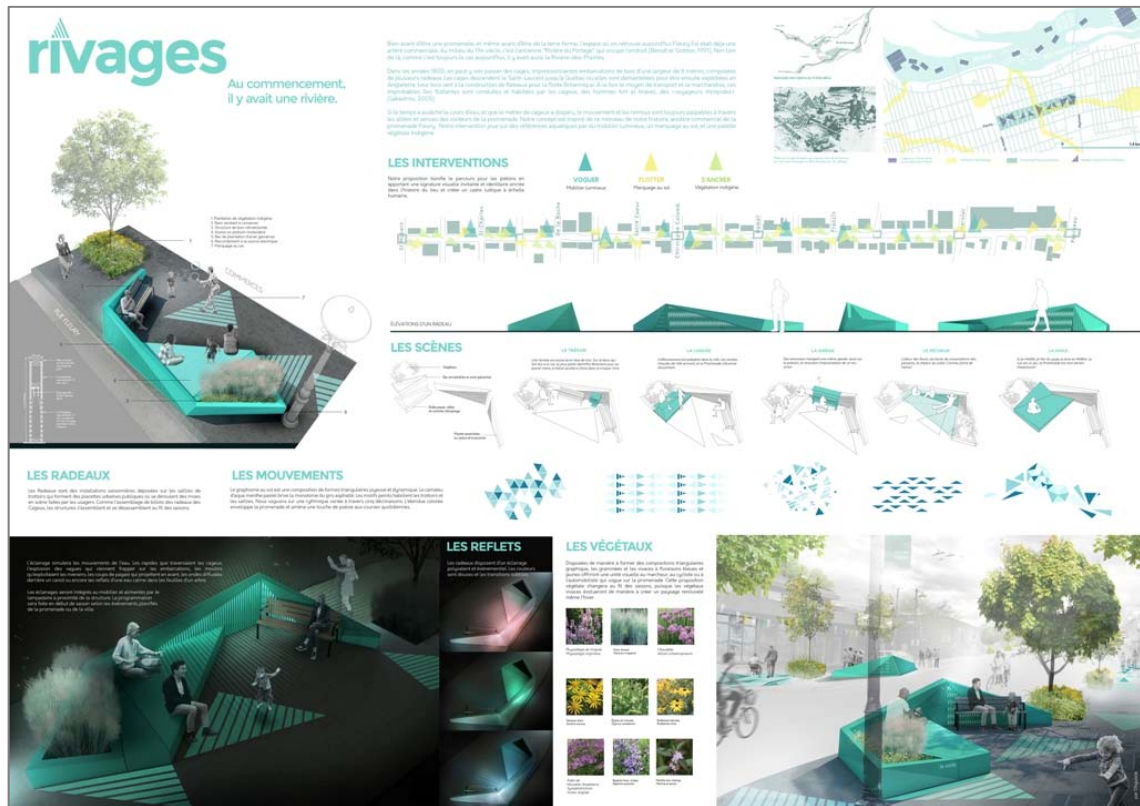
L'expérience spatiale, bien qu'intéressante, a toutefois perdue de sa qualité avec le retrait des tables hautes de la première étape qui permettaient une modulation des installations en hauteur. Bien que les parasols de la phase 2 contribuent à cette modulation, l'équipe n'a pas su convaincre le jury que de telles installations étaient réalisables dans le contexte budgétaire et dû à l'emprise au vent.

Le volet nocturne a été bonifié par rapport à l'étape 1 mais l'impact de soir reste minime, en comparaison avec d'autres prestations. Le jury comprend aussi la volonté de l'équipe de décliner une partie de son concept en saison hivernale mais la proposition présentée à cet effet n'est pas cohérente et assez aboutie pour que le jury puisse réellement évaluer son potentiel.

Bien que cette prestation présente plusieurs qualités, celle-ci pourrait se trouver aussi bien sur une autre artère ou dans une autre ville. L'intervention n'est pas ancrée au territoire de la rue ou du quartier et le propos conceptuel n'est pas en résonance avec La Promenade Fleury. Le jury n'est pas convaincu de son appropriation par les usagers de la rue.

Projet : 302HA- Rivages

Équipe : L'Aiguiseur (Collectif Escargo, Zaraté + Lavigne architectes inc. et Atelier LABOUTIQUE)



Les sous-espaces multifonctionnels créés par les installations ont beaucoup plu au jury. La proposition s'est raffinée depuis la première étape, en intégrant de façon assez convaincante le mobilier urbain disponible à l'arrondissement et à la SDC. Le projet est adapté à l'échelle de la rue, créant ainsi un rythme soutenu.

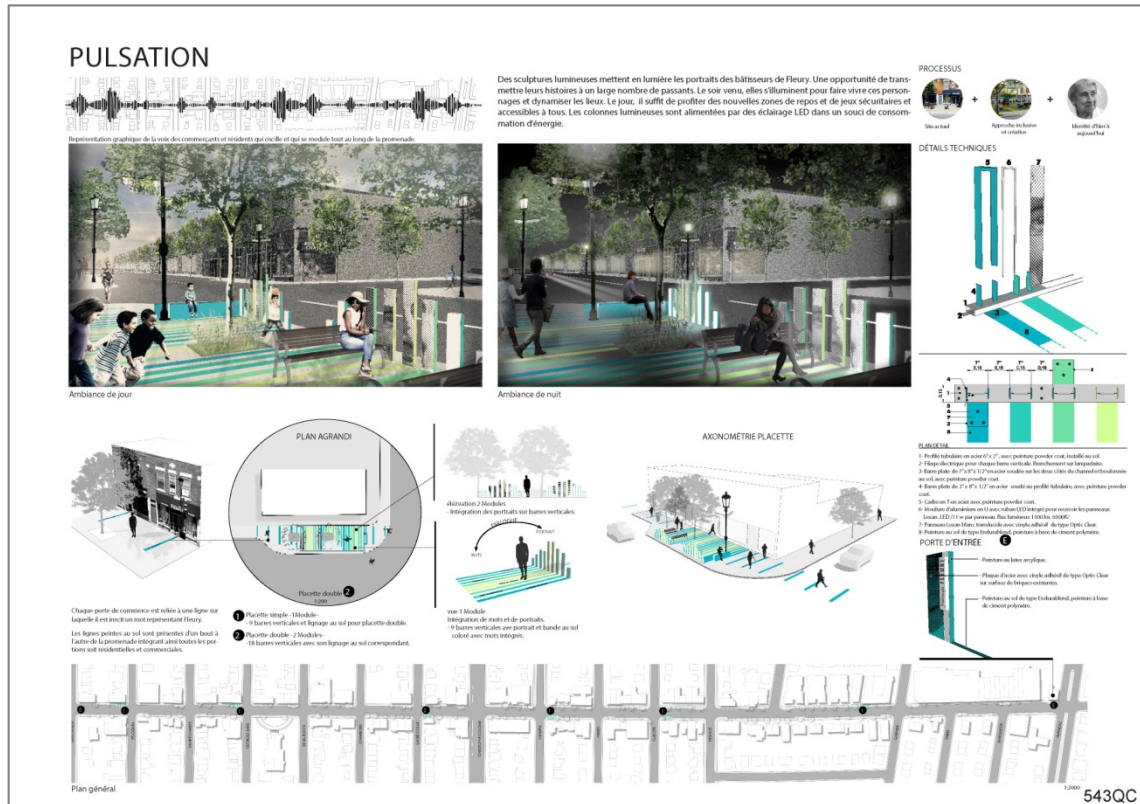
Le jury souligne aussi la démarche de l'équipe à vouloir ancrer les installations dans le contexte historique de l'ancienne Rivière du Portage qui occupait jadis les lieux.

Le volet nocturne de l'intervention est une des forces de la proposition mais l'équipe n'a toutefois pas su convaincre le jury quant à la faisabilité des jeux de lumière à l'intérieur du budget disponible (conception, tests, programmation et matériel requis notamment).

Bien que l'installation laisse entrevoir une appropriation par les usagers, la résultante formelle et esthétique, qui s'inscrit dans la mouvance des placettes temporaires aménagées dans les rues à travers le monde, n'est pas assez originale et distinctive pour créer une signature et une identité forte pour La Promenade Fleury, particulièrement dans une optique de durée de vie de cinq ans.

Projet : 543QC - Pulsation

Équipe : Petrone Architecture inc. et Conscience urbaine



La force de cette proposition réside en partie dans la démarche collaborative et interactive avec le public et les commerçants. La synergie entre le design et les arts visuels apporte une couleur distinctive au projet. Le marquage au sol vient exprimer l'expérience et l'unicité en lien avec chacun des commerces. L'humain est au cœur de ce projet.

Les enjeux fonctionnels soulevés en phase 1, notamment au niveau de l'éclairage et de l'ancrage au sol, ont été bien résolus pour cette deuxième étape et le jury est rassuré quant à la faisabilité du projet et à la capacité de l'équipe à bien le mener à terme.

Bien que l'approche humaine soit intéressante, il est néanmoins difficile de saisir cette proposition de façon globale puisque cette dernière n'est pas à l'échelle de la rue, l'exercice budgétaire de la phase 2 ayant visiblement contraint l'équipe à diminué le nombre d'interventions. La trop faible densité des installations ne permet pas de ressentir l'effet de pulsation à la base du propos. L'effet visuel n'est pas soutenu.

Le jury souligne par ailleurs que la prestation s'inscrit davantage dans une démarche d'installation plus éphémère et que le manque de renouvellement au fil des ans est une lacune du projet.

13. RECOMMANDATIONS DU JURY

En conclusion d'un processus rigoureux et transparent, le jury recommande à la SDC Promenade Fleury de confier un mandat au collectif **Giasson Hardy Ianniciello Proulx Tu** pour finaliser la conception, faire les plans et devis, fabriquer, installer, entretenir et garantir son concept.

14. COMMENTAIRES DU JURY SPÉCIFIQUES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRESTATION LAURÉATE

Les commentaires suivants sont formulés par le jury en vue de la finalisation de la conception par l'équipe lauréate Giasson Hardy Ianniciello Proulx Tu.

- Évaluer la possibilité d'une disposition des installations en diagonale (et non perpendiculaire à la rue) afin de diminuer l'effet visuel d'opacité et d'afin de créer un plus grand dynamisme pour les piétons (et non pour les automobilistes).
- Revoir certaines dispositions pour une meilleure convivialité pour les usagers, par exemple, en évitant les installations entre deux bancs.
- S'assurer d'avoir une plus grande proportion d'installations qui présente des faits historiques récents.
- Mettre les textes historiques en plus grand format sur les cubes. Possiblement qu'un plus grand nombre de cubes devra être utilisé pour communiquer les informations. Les principes d'accessibilité universelle et de muséologie doivent être appliqués.
- Trouver, en collaboration avec la SDC et l'arrondissement, des solutions viables (autre que la tranchée dans le trottoir), pour l'alimentation électrique. Le jury mentionne que du mobilier cubique installé à proximité de l'installation ou un prolongement de la courtepointe (ou un autre principe) pourraient notamment servir de passe-fils et permettre de contreventer la structure, si le développement en ingénierie l'exige.
- Tester en prototypage l'installation (ou une version réduite) dès cet hiver et évaluer sa résistance au froid et aux intempéries. Les frais de prototypages semblent trop limités au budget alors que l'installation présente des défis techniques considérables à ne pas négliger.